



## *Que i a de nau ?* *Information municipale n°3*

C'est avec un peu de retard que « Que i a de nau ! » se retrouve dans vos boîtes aux lettres. Certaines circonstances ont entraîné un petit décalage mais le principal est de paraître !

### ★ *Informations budgétaire*

Exercice 2016	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	88 689.22	118 400.31
INVESTISSEMENT	72 884.55	83 985.93

Dont Remboursement des Emprunts : 72 912.93 €

### ★ *Nouvelles de la Fondation du Patrimoine*

Point sur la restauration de l'église Saint-Martin.

*Aspect financier actuel couvrant la part communale:*

53 dons apportent plus de 9000€ dont les manifestations réalisées font partie  
(Et ce n'est pas fini).

Subvention du Fondation du Patrimoine 8000€.

Subvention de « Association pour la Sauvegarde de l'Art Français 15000€.

Les autres subventions dites « traditionnelles » état, région, département complètent le reste.

*Aspect technique :*

Une première tranche de travaux pour un montant de 99 900€ TTC est prévue courant 2017. Elle concernera essentiellement la remise en état de la toiture principale (nef, chœur et charpente).

Une deuxième tranche, (toujours tributaire du financement) est envisagée en 2018. Elle clôturera l'achèvement de la restauration par les enduits des façades et la réfection des toitures des chapelles Nord et Sud.

Si nous parvenons à tenir ce calendrier, un grand pas pour la conservation de notre patrimoine sera réalisé. En ce qui concerne la remise en état de l'intérieur, l'échéance est lointaine et si dépendante de nombreux aléas que nous prendrons le temps d'y réfléchir le moment venu.

Les différentes manifestations culturelles qui se sont déroulées au sein de notre église nous ont permis de récolter :

- Chants traditionnels régionaux 2300€. Les trois groupes présents, « AUPRES DE VOUS » chœur d'hommes de Bagnères-de-Bigorre, « BOUILLON DE BROUCHES » polyphonies d'Occitanie et d'ailleurs d'Avezac, « CANTA SE GAUSAS » polyphonies de Bigorre-Béarn et musiques traditionnelles gasconnes de Bénac, ont participé bénévolement à cette soirée

seulement motivés par le sauvetage de notre patrimoine. Ce soir-là, l'église était comble. Plus de 200 spectateurs ont exprimé leur satisfaction devant la qualité de la représentation

- Soirée « Gospel » : 590 €. La qualité de la prestation était au rendez-vous, mais les intempéries ont certainement découragé bons nombres de spectateurs. Dommage car le spectacle était remarquable. Seule une soixantaine de personnes ont apprécié cette animation.
- Vente de chocolats : 800 €.

Les fonds ont été reversés intégralement à la Fondation du Patrimoine.

D'autres manifestations en faveur de la restauration de l'église St Martin sont prévues. Nous comptons sur votre présence et vos encouragements.

#### ★ *Autres travaux programmés en 2017*

Les travaux pour la remise en état du « Cami dera Sablera » sont prévus cette année. Le financement exclusivement subventionné par le département à hauteur de 40% du montant prévu de 30 000 € HT est bouclé. Une réfection complète du chemin est programmée. L'installation de nombreuses « cunettes » pour éviter le ravinement des eaux de pluies est prévue. La refonte en profondeur de ce chemin a pour objectif de le maintenir en état le plus longtemps possible.

J'en appelle aux usagés pour qu'ils fassent attention à la gestion de ces accès et qu'ils signalent tout amorce de détérioration afin de palier rapidement aux risques d'aggravation. C'est la base même de la vie communautaire. Cet entretien impacte lourdement notre budget et limite les autres investissements nécessaires à la vie de notre village.

Nous avons la gestion de nombreuses voies communales. Chaque année nous nous efforcerons de remettre en état un chemin voire deux, toujours selon nos possibilités financières. Les travaux demandés aux entreprises en charge de les réaliser, devront être de qualité afin de perdurer dans le temps.

#### ★ *Petite histoire du local technique d'Orange*

Depuis des années, les (anciennement) PTT, utilisaient gratuitement un local technique situé dans la cour actuelle de la mairie. Le temps passant l'entreprise se privatisa et devint Orange. C'est en voulant la contacter pour lui signaler la détérioration du toit qu'on s'aperçut qu'il n'y avait aucun bail de location liant la municipalité et le fournisseur téléphonique.

Après de long mois de tractations et de chantages, un accord a été signé fixant un loyer annuel de 400€, avec effet rétroactif d'un montant de 3 000 €.

#### ★ *Projet de site internet-mairie*

Un site internet est en voie de réalisation. Il permettra la consultation de toutes les infos de la vie municipale et permettra aux administrés d'adresser leurs messages à la Mairie. Une note d'information à ce sujet sera distribuée dès sa mise en service. ([www.mairie-orignac.com](http://www.mairie-orignac.com))

#### ★ *Retraite de notre instituteur*

Monsieur Jean Pierre LOPEZ a terminé sa carrière au mois de Juin 2016. Durant de nombreuses années il a veillé à l'instruction de nombreuses générations d'enfants du village. C'est à l'occasion du vin d'honneur du 11 Novembre, cérémonie à laquelle il a toujours fidèlement

participé, que la municipalité lui a offert un « cadeau souvenir » comme preuve de notre gratitude.

Le conseil municipal lui souhaite une longue et heureuse carrière de retraité.

La relève est assurée par Madame Bénédicte SARDET secondée par Monsieur Florent COMPAGNET, tous deux habitants de notre village.

### ★ *Zone de biodiversité et trame bleue ou verte*

Petite explication de texte. Conséquence de la mise en place nationale du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), qui dans l'avenir doit gérer l'évolution de notre société dans de nombreux domaines (urbanisme, agricole, écologique, protection de la nature, économique, transport...etc...etc...), des zones de biodiversité et de trame verte ou bleue ont été définies.

La finalité de ces créations est la protection de la faune et de la flore, le maintien des couloirs de circulation animale entre ces différentes zones (trame verte), ainsi que la conservation des zones humides (trame bleue) indispensable à l'équilibre écologique.

L'activité humaine (agricole, pastorale, forestière, cynégétique) n'est en aucun cas interdite ou modifiée dans ces espaces qui recouvrent principalement des zones boisées. Elles sont situées en ce qui concerne notre village, sur le secteur forestier à l'Est-la Claire et à l'Ouest entre le bas du village et la limite avec ORDIZAN-ANTIST, secteur également boisé. La municipalité reste bien sûr à votre disposition pour toutes explications complémentaires.

### ★ *Chemins équestres et pédestres*

Le projet est encore en gestation. L'identification des différents parcours sur notre commune est dans ses grandes lignes établie. La réalisation en coopération avec les municipalités voisines et la Communauté des Communes doit être encore discutée.

L'existence d'un « Cami deth Pélégris » dans notre village, nous laisse penser qu'ORIGNAC était peut-être (pour ne pas dire sûrement!!) sur un des Chemins de Compostelle. En effet, sur les cinq chemins existants répertoriés, deux en particulier nous intéressent.

La voie d'ARLES à TOULOUSE (Via Tolosona), et la voie du piémont Pyrénéen qui partait également d'ARLES via MONTPELLIER, NARBONNE, CARCASSONNE, FOIX. Ces deux itinéraires se rejoignaient à St Bertrand de Comminges avant de continuer sur l'Abbaye de L'Escaladieu. Actuellement, les cartes indiquent que le chemin passe par les Baronnie, ce qui allonge le parcours. La logique des pèlerins qui économise les pas, empruntait plus certainement l'option directe CIEUTAT, ORIGNAC, ORDIZAN, MONTGAILLARD pour rejoindre LOURDES. Pourquoi cet oubli, ce changement ??? Dommage !!!

### ★ *Petite remarque sur la vitesse des véhicules traversant notre village*

Quelques concitoyens riverains de la voie principale de notre commune, ont attiré notre attention sur la vitesse peut-être excessive de certains automobilistes traversant le village.

L'appréciation de la vitesse d'un véhicule étant très aléatoire, nous avons demandé à la DDT de procéder à des mesures plus fiables, d'où les deux câbles barrant la route juste après le panneau d'agglomération, où normalement *la vitesse autorisée doit être de 50km/h*. Après une semaine de relevés, il faut se rendre à l'évidence la vitesse est excessive (**moyenne enregistrée : 63-68km/h pour 6072 passages de véhicules dans les deux sens durant une semaine**).

D'autres points de relevé sont prévus pour affiner ces mesures. C'est vrai que cette voie est le passage très utilisé des habitants de communes voisines, mais, dans un premier temps nous en appelons au civisme et à la sagesse de nos concitoyens pour œuvrer à la quiétude et à la sécurité de tous. Levez les pieds !!!

★ **Information : Carte d'identité**

La Préfecture nous informe de la mise en place de nouvelles procédures de délivrance des documents d'identité et autres.

A partir du 7 Mars 2017, vous avez la possibilité d'effectuer vos démarches en vue d'obtenir une carte d'identité sécurisée dans l'une des 14 communes suivantes :

Tarbes, Lourdes, Aureilhan, Bagnères-de-Bigorre, Lannemezan, Vic-en-Bigorre, Séméac, Argelès-Gazost, Maubourguet, Tournay, Trie-sur-Baïse, Luz-Saint-Sauveur, Castelnau-Magnoac, Arreau.

La nouvelle procédure est identique à celle actuelle des passeports.

La Préfecture prévoit un gain de temps d'une quinzaine de jours par rapport aux délais habituels.

*Il n'est donc plus possible de venir à la mairie pour cette opération,*

★ **Baux communaux :**

Une mise à jour des baux de location communaux doit être réalisée sur l'année 2017. En effet, lors de leur mise en place à partir de 1996 le contrat type n'incluait pas de clause de renouvellement. La sous-préfecture nous impose une mise à jour de ces baux incluant cette clause de renouvellement

Le conseil municipal contactera les personnes concernées pour des informations plus précises très prochainement.

\*\*\*\*\*